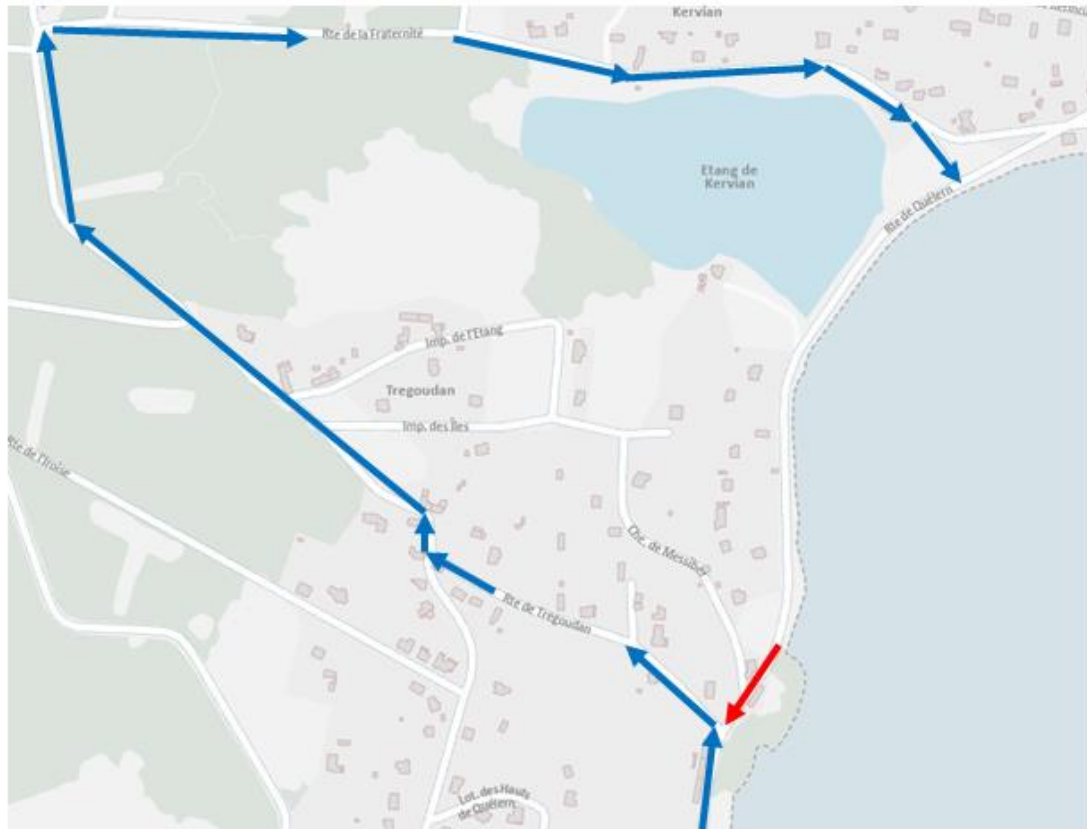


## Déviation de la RD355 à hauteur du N°1714 route de Quéléren

La municipalité a été contrainte de décider en urgence un aménagement de la circulation route de Quéléren, à hauteur du N°1714. Le plan de cette déviation est indiqué sur la carte suivante.



Cette décision a été prise dans le cadre de l'exercice de la responsabilité du maire relative à la sécurité publique, dans le cas présent en considération des risques présentés par un bâtiment longeant la voie publique susceptible de causer des dommages aux passants tiers, piétons et véhicules.

Ainsi le bâtiment dans ce cas situé sur la parcelle AK 122 a fait l'objet d'une procédure vis-à-vis de son propriétaire qui a été étayée par un rapport d'expertise judiciaire. Ce rapport, rendu le 25.10.24 conclut à une situation de mise en danger caractérisé, et recommande la mise en œuvre de l'interdiction de circulation au long du bâtiment sur la voie publique.

La solution mise en application par l'arrêté du 29.10.24 consiste à dévier la circulation dans le sens entrant afin de répondre à cette prescription et à permettre la circulation dans le sens sortant située suffisamment à l'écart de la zone de risque. Ce dispositif a été conçu après étude 3 options :

- circulation alternée sur voie unique. Ce type d'installation, adaptée à une route en ligne droite, était inenvisageable pour des raisons de sécurité sur un parcours fortement sinueux.

- régulation par feux alternés aval et amont. L'impératif de fonctionnement 7/7 24/24 sur une durée de plusieurs semaines interdit techniquement cette solution. Le jeu de feux détenu par la commune n'a pas suffisamment d'autonomie batterie et la maintenance au-delà de quelques jours est impossible, ainsi que la surveillance 7/7 24/24 que cela supposerait.
- Mise en place d'un sens interdit sur le parcours est de la voie, assorti de la déviation et d'un sens unique sur la partie ouest de la voie. Seule solution praticable finalement identifiée, compte tenu des moyens de notre commune.

Au-delà de cette opération d'urgence, le propriétaire du bâtiment incriminé a enclenché un projet de travaux de remise en ordre dans l'urgence en coordination avec la mairie avec l'objectif d'apporter une sécurisation définitive dans un délai de quelques semaines.